

CTR MARINE

du 9 novembre 2022

Ce fut le dernier comité technique de réseau Marine (CTR Marine) sous ce format, que nous connaissions tous. En 2023, les futur(e)s élu(e)s découvriront le Comité Social d'Administration de Réseau Marine (CSA-R Marine).

L'amiral Éric JANICOT, nouveau DPMM, a présidé ce dernier CTR Marine.

Vos représentants **FO DÉFENSE** présents : Pascale NIVARD, Christine PAILLEY et Marcel LE MOIGNE.

Vous trouverez à la suite de ce CR la déclaration liminaire qui a été lue en début de séance.

Préambule

L'amiral JANICOT, dans ses propos liminaires, nous fait part du contexte général très tendu dû à la guerre en Ukraine qui amène une sollicitation intense et constante de tous les acteurs de la Marine, avec des espaces extrêmement importants à protéger tant terrestres que maritimes, sans oublier des tensions caractérisées en mer. Des partenariats sont recherchés avec d'autres pays pour assurer la sécurité sur les continents : « la tension est plus forte qu'avant la chute du mur de Berlin ».

Un point de situation est fait sur les nouveaux bâtiments à venir, avec un redéploiement qui sera différent de celui que nous connaissons actuellement ; un renforcement de la façade Atlantique est attendu, mais pas uniquement.

Dans ce contexte, l'amiral souligne l'importance des agents civils. Il souhaite la transformation de DPMM en DPM (Directeur des Personnels de la Marine) car il souhaite que les personnels civils ne se sentent pas exclus dans ce ministère des armées.

Il souhaite également recréer le « dialogue social » avec les syndicats, en donnant des directives aux chefs d'établissements et

officiers « qui sont mal formés » sur la réglementation en vigueur pour les civils.

FO DÉFENSE tient à saluer cette prise de conscience qui amène enfin une volonté du DPMM de remettre un vrai dialogue social à la Marine. Dont acte !

Vous qui commandez, Messieurs les officiers, sachez que les agents civils ont des devoirs mais aussi des droits !

Les agents civils du MINARM ne sont pas des militaires mais ils méritent le même respect. Ils connaissent leur métier. Les décideurs doivent leur faire confiance !

1. Approbation PV CTR du 29 juin 2022

Toutes les organisations syndicales ont voté pour. Cependant, **FO DÉFENSE** a fait remarquer que le motif du vote du précédant CTR Marine n'apparaît pas dans ce compte-rendu !

2. Outils de communication

La Marine a mis en œuvre plusieurs outils de communication afin de présenter les grands enjeux des RH pour le personnel civil, avec :

- Le guide RH 2022 ;
- L'étude PC 2022 ;
- La lettre d'info RH ;
- Le guide d'accueil des nouveaux arrivants.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
du 1^{er} au 8 décembre 2022

Pour toute question, "SOS élections" :

elections2022@fodefense.fr

ou 01 42 77 76 73



3. Point des « effectifs »

	REO		
	2022 (initial)	2023 (prévisionnel)	
Cat A	424	424	/
Cat B	768	832	+ 64
Cat C	1 077	1 118	+ 41
OE	559	510	- 49
PCRL	24	24	/
Total	2 882	2 936	+ 54

La Marge Description Autorisée (MDA) a été revalorisée de 0,3 à 3%. Elle permet d'annuler la suppression de poste dans le cadre de la marge frictionnelle et a permis la création de 54 postes en 2022. La répartition prévisionnelle du REO 2023 par EFM est la suivante :

- Toulon : 1267 / 43 % ;
- Brest : 1252 / 43 % ;
- OM : 130 / 4 % ;
- Cherbourg : 148 / 5 % ;
- AC : 83 / 3 % ;
- COMAR Paris : 56 / 2 %.

Le plan initial de recrutement 2022 est passé de 104 postes à 161. A la mi-octobre, 134 postes étaient pourvus.

La Marine a obtenu 27 repyramidages : 5 A, 22 B.

Départs définitifs par motif

Motifs départs	2021	2022
Retraites	77,4	71
CAA	35	31,8
Démissions	1	4
Fin de contrat	2	3
IDV/RC	1	1,8
Décès	1	1
Total	117,4	112,6

Il y a eu 36 recrutements par détachements entrants, pour un prévisionnel de 39.

Le syndicat **FO DEFENSE** est satisfait d'avoir enfin été entendu et suivi par la

Marine sur la MDA. Cela a permis la création de 54 postes.

FO DEFENSE aurait pourtant préféré que ce recrutement soit anticipé et statutaire. Pour le PEM St Mandrier, deux postes créés seulement alors qu'un Pôle Pédagogique Marine a vu le jour en 2021 avec un vrai besoin de personnel. **FO DEFENSE** rappelle aussi qu'il existe des agents en HRO en attente de poste pérenne. Ne les oublions pas !

4. Point gestion

Avancement 2022 (pour rappel)

Administratifs :

Changement de corps : 11 / 963 soit 1 %

Changement de grade : 81 / 405 soit 20 %

Techniques :

Changement de corps : 15 / 417 soit 4 %

Changement de grade : 94 / 537 soit 18 %

CIA Marine 2022 (pour rappel)

Le CIA Marine 2022 comprend une population de 1 986 agents présents au 31/12/2021, y compris tous ceux justifiant d'une journée de présence entre le 01/01 et le 31/12/2021.

Enveloppe Marine 2022 pour le CIA → 2 024 900 €.

Comme l'année précédente, le taux de référence des catégories A est de 1 500€, pour les catégories B de 900€ et de 620€ pour les catégories C.

Répartition 2022 en pourcentage :

Inférieure	2,57 %	Satisfaisants	36,05 %
Méritants	53,63 %	Exceptionnels	7,75 %

Primes

IMOMA

Un recensement de 86 postes marine éligibles à la prime IMOMA. Une demande a été adressée à la DRH-MD pour prise en compte sur le budget 2023.

Travaux insalubres

Depuis 2019, on compte 75 dossiers Marine. 16 sont en cours de traitement.

Primes de traversée

Demande adressée à la DRH-MD pour prise en compte des personnels à statut ouvrier.

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022



Point de situation « télétravail pérenne »

Répartition par jours et par catégories, octobre 2022 :

	0,5	1	1,5	2	2,5	3	plus	Total
Cat A	5	45	1	21	0	1	0	73
Cat B	7	84	17	30	4	4	4	150
Cat C	10	58	8	22	2	6	0	106
OE TSO	1	10	7	4	2	3	1	28
Total	23	189	33	77	8	14	5	357

FO DEFENSE déplore ce faible taux de promu dans les changements de corps. Comment valoriser le parcours professionnel des agents dans ce cas ?

Concernant le télétravail, le DSSF se félicite du nombre de télétravailleurs dans son périmètre. Pour **FO DEFENSE**, il faut pourtant comparer ce qui est comparable : le « avant » et « après » COVID ne l'est pas.

Nous demandons à connaître le nombre de dossiers refusés par l'unité ainsi que le motif invoqué.

De même, **FO DEFENSE** rappelle qu'imposer un jour fixe de télétravail à tous ses agents n'est pas légal (encore un problème de méconnaissance de la réglementation en vigueur !)

5. Point « Mentorat »

La passerelle est toujours ouverte à toutes les catégories de personnel civil et aux apprentis Marine. Il y a actuellement 57 membres actifs.

Les civils bénéficient de 3 programmes :

- Embarquement ;
- Rencontre flash ;
- Mentorat long.

6. Point « élections professionnelles »

L'organisation des élections : du 1^{er} au 8 décembre 2022, 113 scrutins et le recours généralisé au vote électronique.

La DRH-MD attend un nombre identique de votants que lors des précédentes élections.

Monsieur Benaben est venu présenter le vote électronique et ses particularités. Chaque agent devra voter quatre fois.

FO DEFENSE sera vigilante quant au nombre de votants. L'assistance aux utilisateurs est un point très important.

FO DEFENSE espère que la réactivité sera bien là.

Nous avons demandé que le RETEX de ces élections nous soit communiqué lors d'un prochain CSA-R Marine.

Le 9 décembre, nous aurons le résultat des urnes – malheureusement électroniques – quoi qu'il en soit !

7. Modalités d'organisation des formations spécialisées (FS)

Une intervention de l'ICDD Philippe Ramiro, du bureau maîtrise des risques, a été faite pour présenter les modalités d'organisation des formations spécialisées (FS).

A la Marine :

1 FS Réseau Marine

4 FS risques métiers : SLM Brest-Lorient-ILO, SSF Brest, SSF Toulon et SLM Toulon.

FO DEFENSE reste attentive concernant ces FS. Des fiches de tâches se trouvent sur « SGA Connect » et une formation des représentants (titulaires et suppléants) est prévue. Nous rappelons que de ces élections dépendra la représentativité de **FO DEFENSE** dans ces instances.

Ces FS ne pourront pas remplacer les CHSCT existants. En espérant que cette nouvelle version ne soit pas dommageable pour les agents, in fine.

8. Questions des organisations syndicales

Requalification des postes C en B

Deux points à prendre en compte séparément (organisation et gestion) :

1/ En organisation (REO) : 27 postes sont repyramidés : 22 de C en B pour 2023 sur 30 demandes ; les postes non validés seront étudiés lors du prochain exercice – 8 agents en distorsion ont pu ainsi être régularisés.

COMITE RETEX



2/ En gestion : fin du plan de requalification de C en B stricto sensu.

Pour 2023 : les travaux d'avancement de corps sont en cours de finalisation.

Pas d'examen professionnel SA en 2023 : l'intégration dans le corps des SA se fait pour l'instant uniquement par voie de concours interne (organisé par le MINARM) ou externe (via l'Education nationale).

Etude GPEEC du SSF Toulon

Une étude interne sur des éléments de GEPEEC a été lancée en 2022.

Ces travaux d'études sont non aboutis à ce stade, ils s'inscrivent dans une démarche de préservation des compétences à long terme.

Politique RH 2023 BOE

- Insertion d'une page spéciale Handicap dans le guide RH.
- Mobilisation des EFM et du réseau RH PC en relation avec les relais handicap des CMG pour le recrutement et la déclaration de situation de handicap.
- Art-93 pour un C en B (TSEF) à Brest en 2023.
- Art-91 investissement du SSF à Toulon, adaptation d'un poste.

Politique RH 2023 recrutement et remplacement des départs

Recrutement : moyenne d'âge à 39 ans.

Si le rajeunissement de la population civile Marine est un enjeu sur le long terme, les recrutements de quadragénaires permettent de bénéficier d'agents plus expérimentés.

Age moyen des recrutements PC Marine de 2019 à 2022 :

	Moyennes d'âges		
	Femmes	Hommes	Globale
2022	35,9	41,5	39,4 ans
2021	40,9	37,2	38,6 ans
2020	36,9	40,4	39,1 ans
2019	34,6	40,7	38,6 ans

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022

Combien de CAD et CTD à la Marine ?

La marine compte actuellement 11 emplois fonctionnels : 3 CAD et 8 CTD.

Une actualisation est lancée, en coordination avec les EFM. Pour mémoire, la marine est passée de 3 à 11 CTD/CAD depuis 2020.

Agents sous contrat (ASC)

La marine emploie 129 agents sous contrat (70 hommes – 59 femmes), soit 5 % de la population civile Marine (un taux inférieur à la moyenne ministérielle de 22 %). Près de la moitié des agents sous contrat (48 %) sont surveillants en lycée défense.

Réorganisation du CELAé et du SLO

9 agents concernés par des transferts géographiques ou des modifications substantielles de fonctions. Les postes concernés ont été inscrits à l'arrêté de transformation.

Pour autant, pour **FO DEFENSE**, la réorganisation du CELAé ne se fait pas dans le cadre légal. Les agents sont appelés à se positionner sur de nouveaux postes sans même passer par les voies réglementaires : CRT / CLT / AMR. Nous avons été et restons la seule OS à le dénoncer.

FO DEFENSE demande par ailleurs que la population des ASC, qui fait bien partie intégrante du personnel de la Marine, ait son item dans le prochain CSA-R Marine et qu'un vrai focus soit fait sur leur parcours professionnel : Nombre de CDD / CDI, types de contrats, revalorisation de salaire, etc.

Ce ne sont pas des sous-agents. Ne les oublions pas et faisons-leur une place dans nos discussions.

Cuve CO2 du P2S du SLM Toulon

Elle n'est plus utilisée, en attente d'acceptation des travaux pour l'installation de la nouvelle cuve.

Une solution palliative est également lancée afin de limiter dans le temps le recours à la sous-traitance avec le SIM, visant à disposer d'un moyen autonome jusqu'à la



COMPTES RENDUS



mise en place de l'installation fixe et pérenne.

PEM – RI 2021

Le personnel civil travaillait 41h15 par semaine. Le PEM n'ayant plus que 9 semaines de gardiennage, il n'est plus nécessaire de maintenir le régime hebdo à 41h15.

Selon la DRH-MD, qui a été interrogée, la demande du PEM d'appliquer un régime à 40h00 est conforme à la réglementation car liée à une nécessité de service.

Type de recrutement dans les 21 professions ouvertes au recrutement OE

Les postes vacants dans les 21 professions ont vocation à être pourvus par des ouvriers de l'État.

Ni ASC, ni ATMD, ni TSEF ne doivent être recrutés en lieu et place des OE.

Pour **FO DEFENSE**, cette réponse faite aux OS par l'administration sur le recrutement des ouvriers nous laisse rêveurs : position du DPMM que nous avons découvert en pleine séance, sans réel débat !

Une pratique totalement différente et qui est aux antipodes de ce qui se fait à L'EFM Atlantique qui nous écrit tout l'inverse, pour plusieurs professions.

FO DEFENSE demande donc au DPMM de reprendre les errements de L'EFM Atlantique en proposant à tous les agents concernés de passer des essais pour intégrer le statut des ouvriers !

Nous rappelons que les services RH des unités doivent anticiper les départs des OE en ouvrant des essais de recrutement.

FO DEFENSE dénonce aussi que les agents du MINARM soient écartés de ces recrutements sous prétexte qu'ils font déjà partie du ministère, comme ça s'est fait à Toulon.

CONCLUSION

Que ce soit pour les avancements des fonctionnaires ou pour le recrutement des OE, pour **FO DEFENSE**, il y a clairement iniquité de traitement.

Les fonctionnaires, parce qu'ils doivent - pour avoir une chance d'être promus au corps supérieur au choix - impérativement se présenter aux concours alors qu'ils sont conditionnants.

Les ATMD, parce que l'administration leur refuse l'accès au recrutement des OE alors qu'ils ont les mêmes métiers et les mêmes compétences (juste un statut différent !).

FO DEFENSE demande une réelle égalité de traitement. Si un dossier est recevable, il ne doit pas être écarté sous des prétextes fallacieux.

Concernant les élections professionnelles, les agents se posent beaucoup de questions. L'Administration a l'air d'être très sûre d'elle. A **FO DEFENSE**, nous espérons qu'elle ait raison, nous attendons le 9 décembre.

**FO DEFENSE, un seul combat
Vos intérêts moraux et matériels !**

Nous invitons tous les personnels Marine qui souhaitent avoir de plus amples informations sur un point ou un autre à contacter leurs représentants.

Ils sont à votre écoute pour vous informer, vous défendre.

Faites-vous entendre par le biais de vos élu(e)s FO !

Le 25 novembre 2022



COMPTÉ RENDU

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022



Comité technique de Réseau Marine

du 9 novembre 2022

Amiral, mesdames, messieurs,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour le dernier CTR Marine, sous ce format, de cette mandature sous l'insistance de **FO Défense**. Amiral, vous êtes notre troisième président. Pour vous, il s'agit de votre premier et dernier CTR MARINE, mais vous êtes sûr de faire partie du prochain CSA réseau Marine mais pour nous, cela dépendra des résultats des élections.

Elections qui sont compliquées à mettre en œuvre sous cette forme dématérialisée et en plus, où les agents sont obligés de donner des informations personnelles. **FO Défense** vous demande de tout mettre en œuvre pour leur permettre de voter pendant leurs horaires de travail. Nous aurons l'occasion de nous exprimer avec le représentant de l'Administration lorsqu'il viendra nous faire sa présentation.

Lors de la lecture du document que vous nous avez communiqué, plusieurs points nous ont interpellé...

Tout d'abord le recrutement de 2022.

FO constate qu'il y a 31 postes inscrits supplémentaires. Pour autant, lorsque l'on analyse plus finement les chiffres, **FO** constate que le recrutement des 4139 a beaucoup augmenté, que celui des contractuels a explosé, multiplié par cinq. Il sera facile de nous expliquer que les postes ont été ouverts au fil de l'année et qu'il a fallu les pourvoir rapidement. Que la Marine apprenne donc à anticiper ses besoins au plus tôt. Les REO ne sont-ils pas travaillés un an à l'avance ?

Il existe cinq agents sous contrat d'ATMD et nous nous interrogeons sur les postes qui leur ont été proposés. **FO** n'est pas contre les contractuels mais nous préférons des recrutements sous statut, tout simplement parce que ces agents n'ont pas de parcours professionnel digne de ce nom. A **FO**, nous nous battons d'ailleurs pour ces agents qui sont souvent laissés pour compte par l'Administration.

FO ne comprend pas d'ailleurs pourquoi dans certains concours internes, il n'existe pas de listes complémentaires et lorsqu'elles existent, pourquoi l'Administration ne « pioche » pas dedans pour pourvoir les postes libres comme le prévoit la réglementation en vigueur dans notre ministère. Concernant notre première question, il sera facile de nous rétorquer que les postulants n'avaient pas le niveau. Or, lorsque l'on creuse un peu, on se rend compte parfois que le premier au concours externe a eu une moins bonne note qu'un agent recalé en interne. Existe-t-il une volonté de ne pas promouvoir les agents du MINARM ? D'ailleurs ce n'est pas le taux de promus en catégorie A qui va prouver le contraire : 1% chez les attachés et 4% chez les ICD, tout ceci est décevant.

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022



FO se rend compte aussi que le nombre d'agents recrutés par détachement entrant est de plus en plus important. D'où notre question : pourquoi les recruter souvent au détriment des agents de la Marine qui postulent sur les mêmes postes ? Ils n'ont d'ailleurs pas forcément tous les prérequis demandés mais même question : existe-t-il une omerta sur les agents issus du MINARM ?

Dans ce CTR, il n'existe plus de planche concernant la civilianisation de postes. Pourtant, il existe encore des postes qui pourraient l'être et surtout des postes d'encadrement de catégorie A qui font cruellement défaut au sein de la Marine. Cela permettrait aussi d'augmenter cette population et leur permettre d'avoir des postes intéressants libres sur MOBILIA. Par exemple, au 7 novembre, **FO** a trouvé sur ce site seulement deux postes ICD à SSF Toulon dont 1 qui pourrait certainement se voir pourvu par un 4139 puisque dans le domaine SIC.

Sur une autre planche, **FO** est navré de constater qu'un grand nombre d'agents hommes et surtout femmes continuent de travailler après l'âge légal de la retraite. Ce n'est pas parce qu'ils adorent leur job ! mais bien à cause des montants de retraite indécentes qui leur sont alloués. Le tassement des grilles salariales ne va pas aider les fonctionnaires, quelle que soit leur catégorie, à voir leur retraite s'améliorer favorablement, au contraire...

FO revendique que toutes les primes soient prises en compte pour la retraite.

Dans ces primes, il y a d'une part, le CIA. **FO** demande à connaître les critères retenus par l'Administration concernant les agents méritants. Nous souhaitons aussi connaître ceux des 2,5% des agents non méritants. Cela représente environ 50 agents et pour **FO**, ça en fait trop.

D'autre part, il existe la prime IMOMA, **FO** espère que les demandes ont bien été envoyées dans les temps afin que tous les agents de la Marine qui peuvent en bénéficier voient leurs primes payées.

Il existe encore différentes primes que nous n'allons pas forcément décrire...

Concernant, les insalubres... 2700 dossiers en attente de vérification, cela représente trop d'agents. Ces agents actifs ou non qui attendent de savoir si leur droit est bien ouvert. Cela est inadmissible ! Les ouvriers de l'Etat qui sont les principaux bénéficiaires, mais pas que, ont travaillé pour le MINARM en faisant confiance en leur Administration qui années après années oublie que le H de RH veut dire HUMAIN. L'administration devient malheureusement de plus en plus inhumaine et ce sont vos agents, Amiral, qui en pâtissent.

De plus en plus d'agents font des demandes de télétravail pour différentes raisons comme la hausse du pouvoir d'achat. La sobriété énergétique mise en œuvre au sein de la Marine, va certainement en générer de nouvelles. **FO** souhaite obtenir les motifs de refus de la part des employeurs. Parfois, nous avons l'impression que ces refus se font plus « à la tête du client » que motivés par des motifs réels.

Un petit couplet sur l'apprentissage au sein de la Marine, qui a le vent en poupe. Des maîtres d'apprentissage prennent le temps de les former tant sur le savoir-faire que sur le savoir-être qui sont essentiels pour toutes les missions. Mais aucune passerelle existe pour les recruter. Quand verrons-nous des demandes d'apprentis au sein des ateliers de la Marine qui pourraient être ensuite embauchés comme Ouvrier de l'Etat quand cela est possible ? A quand la réouverture d'une école de formation technique pour les civils ?

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022



Fédération Syndicaliste FO de la Défense,
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • www.fodefense.com


FO
 DÉFENSE

Pour terminer, à Toulon, lors d'un recrutement d'Ouvrier de l'Etat en mécanique générale, le dossier d'un ATMD déjà en place au sein du SLM et qui exerce le même métier n'a pas été retenu. Encore une omerta sur les agents faisant parti de la Marine comme cela s'est déjà déroulé dans le passé. Heureusement pour les militaires que cette omerta ne leur soit pas faite, à **FO** nous sommes sûr que cela serait inacceptable pour vous, Amiral et que vous ne laisseriez pas faire cela.

Amiral, **FO Défense** vous souhaite la bienvenue à la barre du bâtiment Marine.

Merci de votre écoute.

Paris, le 9 novembre 2022

DECLARATION MILITAIRE



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022



Fédération Syndicaliste FO de la Défense,
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • www.fodefense.com